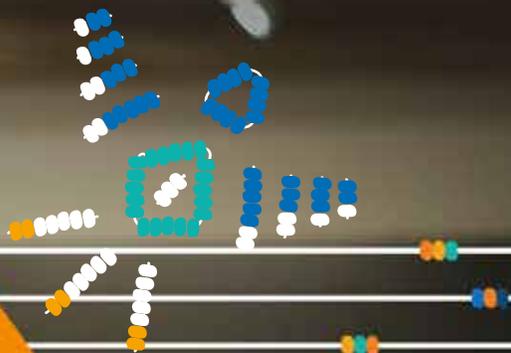


PLAN D'ACTION PREMIERS PEUPLES



CÉGEP DE JONQUIÈRE



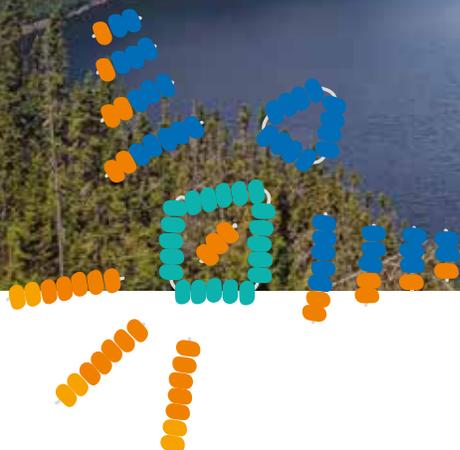
NITSHINAT

PLAN D'ACTION PREMIERS PEUPLES¹

Décembre 2023



NITSHINATS CHEZ MOI!



AXE 1

Faire du Cégep de Jonquière un milieu accueillant et culturellement sécurisant pour les Premiers Peuples par la mise en place de pratiques institutionnelles exemplaires.

AXE 2

Développer des projets misant sur la décolonisation des pratiques et l'inclusion des savoirs autochtones, valoriser les initiatives dans les programmes d'études et dans la recherche.

AXE 3

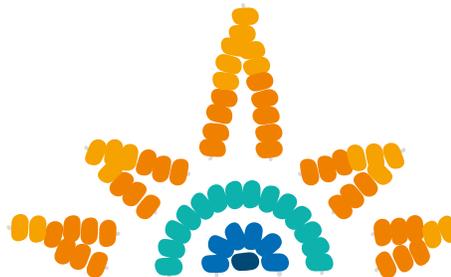
Mettre en valeur et faire rayonner la culture et les savoirs autochtones.

AXE 4

Tisser des liens solides avec les communautés autochtones.

¹Conformément aux dispositions des articles 53, 54, 62, 64, 65 et 65.1 et suivants de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-21).

AXE I



Faire du Cégep de Jonquière un milieu accueillant et culturellement sécurisant pour les membres des Premiers Peuples par la mise en place de pratiques institutionnelles exemplaires.

Action 1

Accompagner les étudiantes et étudiants autochtones tout au long de leur cheminement dans le but de favoriser une plus grande représentation et diplomation de la communauté autochtone dans les programmes d'études.

MESURES

- 1.1.1** Contribuer au développement de voies d'accès aux études supérieures en identifiant les obstacles à l'admission et en déployant des actions pour les contrer (reconnaissance des acquis, guide d'accueil et de transition vers le collégial, etc.);
- 1.1.2** Fournir un accueil et un accompagnement qui tiennent compte des besoins spécifiques des étudiantes et étudiants autochtones (mentorat, tutorat, services en orthopédagogie, accès aux logements, etc.);
- 1.1.3** Diffuser l'information, dans les communautés, sur les programmes d'études postsecondaires et les services offerts dans l'établissement afin d'augmenter le nombre d'étudiants et d'étudiantes autochtones;
- 1.1.4** Informer les communautés autochtones des modes de soutien financier afin de favoriser l'accès et la persévérance des étudiantes et étudiants autochtones aux études supérieures.

Action 2

Construire un environnement culturellement sécuritaire pour les étudiants membres des Premiers Peuples.

MESURES

- 1.2.1** Créer un lieu dédié aux Premiers Peuples afin de favoriser l'esprit de communauté et le soutien entre les membres autochtones de la communauté collégiale;
- 1.2.2** Faire connaître et mettre en valeur les savoirs et les réalités sociopolitiques de la culture autochtone afin de sensibiliser les membres allochtones de la communauté collégiale;
- 1.2.3** Offrir à l'ensemble de la communauté collégiale des formations et de l'accompagnement visant à développer un savoir-être à l'égard des Premiers Peuples;
- 1.2.4** Assurer la prise en compte des enjeux sociopolitiques des Premiers Peuples dans le plan stratégique ainsi que dans les différents plans d'action institutionnels;
- 1.2.5** Promouvoir les différents services offerts aux étudiantes et étudiants autochtones et en favoriser l'accès;
- 1.2.6** Mettre en place une instance (par exemple, un comité) d'échange exclusive aux étudiantes et aux étudiants autochtones ayant pour mandat d'émettre des recommandations selon les besoins à mettre en place par le cégep;
- 1.2.7** Engager un agent de liaison issu des premiers peuples.

Action 3

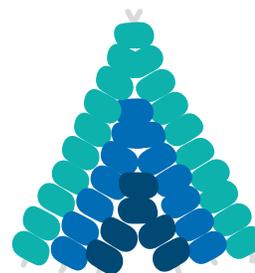
Faire du Cégep de Jonquière un milieu de travail accueillant et culturellement sécurisant pour les membres des Premiers Peuples.

MESURES

- 1.3.1** Favoriser le recrutement stratégique afin d'accroître la présence des personnes autochtones dans l'établissement, notamment au sein du personnel enseignant, du personnel professionnel et du personnel de soutien ;
- 1.3.2** Rendre visibles les opportunités de carrières et participer aux Salons de recrutement dans les communautés autochtones ;
- 1.3.3** Favoriser une représentativité des membres des Premiers Peuples dans les différentes instances, comités et lieux décisionnels du Cégep de Jonquière.



AXE 2



Développer des projets misant sur la décolonisation des pratiques et l'inclusion des savoirs autochtones, valoriser les initiatives dans les programmes d'études et dans la recherche.

Action 1

Développer et partager des pratiques enseignantes visant la valorisation culturelle.

MESURES

- 2.1.1** Former les enseignant.es à l'inclusion des perspectives autochtones dans leurs pratiques pédagogiques ;
- 2.1.2** Développer une pédagogie en constante évolution, incluant les savoirs, les pratiques, les stratégies d'apprentissage et les enjeux autochtones à l'intérieur même des programmes d'études ;
- 2.1.3** Mettre à la disposition des enseignant.es une banque d'activités, de pratiques inspirantes, du matériel pédagogique authentique et des ressources sur les réalités des Premiers Peuples pouvant s'inscrire dans le cadre d'un cours ;
- 2.1.4** Proposer, dans différents domaines d'études, davantage d'offres de stage au sein des communautés autochtones et en milieux dédiés aux Premiers Peuples ;
- 2.1.5** Mettre en pratique la « Compétence 15² » visant à valoriser et à promouvoir les savoirs, la vision du monde, la culture et l'histoire des autochtones dans les différents domaines d'études.

Action 2

Poursuivre la démarche de décolonisation et d'inclusion des savoirs autochtones dans les programmes et les cours

MESURES

- 2.2.1** Poursuivre le processus de co-construction à propos de l'inclusion des savoirs autochtones dans la formation générale ;
- 2.2.2** Développer un processus de co-construction à propos de l'inclusion des savoirs autochtones dans les différents programmes d'études ;
- 2.2.3** Favoriser l'inclusion des savoirs ancestraux dans les différentes disciplines ;
- 2.2.4** Développer et implanter des cours propres aux savoirs autochtones accessibles aux étudiantes et étudiants issus des Premiers Peuples (cours complémentaires, cours de français langue seconde, cours de langue innue, etc.).

² Le Conseil en Éducation des Premières Nations, l'Institut Tshakapesh et le Centre de développement de la formation et de la main-d'œuvre huron-wendat ont travaillé de concert à l'élaboration de la compétence 15, qui a obtenu l'adhésion entière des membres de la Table nationale sur la réussite éducative des élèves autochtones. La compétence 15 est une exhortation envers l'État québécois à l'accomplissement de son devoir et à l'intégration des recommandations de la Commission de vérité et réconciliation, de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et de la Commission Viens, non seulement dans le domaine de l'éducation, mais aussi dans tous les domaines visés par ses appels à l'action. » voir : [chrome-extension://efaidnbmnnnibpccajpcgclefndmkaj/https://cepn-fnec.ca/wp-content/uploads/2021/01/Compétence-15.pdf](https://cepn-fnec.ca/wp-content/uploads/2021/01/Compétence-15.pdf)

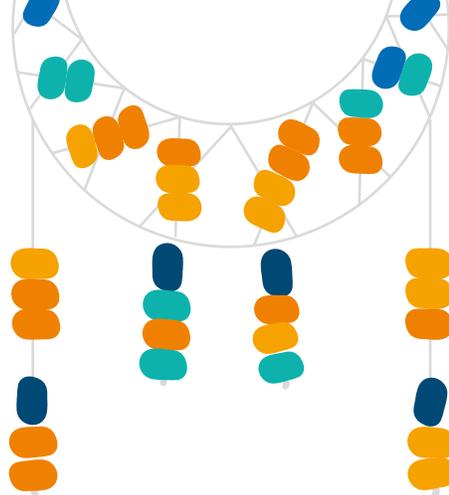
Action 3

Développer des compétences interculturels et le sens d'équité des membres du personnel.

MESURES

- 2.3.1** Développer des stratégies d'encadrement non occidentales pour établir un contact inclusif avec les étudiantes et étudiants autochtones ;
- 2.3.2** Favoriser des pratiques de soutien diversifiées basées sur les besoins spécifiques des étudiantes et étudiants autochtones ;
- 2.3.3** Créer, promouvoir et rendre accessibles des outils de sensibilisation ainsi que des ressources informatives pour la communauté collégiale (capsules, affiches, mentions, site internet du cégep, etc.).





AXE 3

Mettre en valeur et faire rayonner la culture et les savoirs autochtones.

Action 1

Assurer une visibilité de la culture, des langues et des contextes sociohistoriques des Premiers Peuples.

MESURES

- 3.1.1** Enraciner la culture autochtone dans le Cégep de Jonquière (présence des aînés, mise en place d'œuvres d'art dans les différents pavillons, affichage des lieux en innu et en atikamekw, lexique significatif, etc.) ;
- 3.1.2** Transposer le territoire et la Terre-Mère dans les murs de l'établissement (création d'un environnement végétalisé, aménagement d'épinettes noires et d'œuvres d'art dans la forêt nourricière, etc.) ;
- 3.1.3** Se doter d'un libellé institutionnel de reconnaissance territoriale et sensibiliser la communauté collégiale à son utilisation ;
- 3.1.4** Favoriser les activités socioculturelles d'apprentissage et de transmission des langues autochtones.

Action 2

Encourager le sentiment de fierté des étudiantes et des étudiants autochtones et renforcer leur sentiment d'appartenance au collège.

MESURES

- 3.2.1** Promouvoir et rendre visible les initiatives des étudiantes et des étudiants issus des Premiers Peuples ;
- 3.2.2** Reconnaître les savoirs ancestraux des Premiers Peuples afin d'en faire la promotion et la diffusion dans le milieu collégial ;
- 3.2.3** Encourager l'utilisation des langues autochtones dans le cégep afin d'en inculquer le respect ;
- 3.2.4** Organiser des activités visant la réconciliation et la valorisation de l'histoire et des enjeux autochtones ;
- 3.2.5** Revisiter, valoriser et améliorer le processus d'auto-identification du statut des étudiantes et des étudiants autochtones.

AXE 4

Tisser des liens solides avec les communautés autochtones.

Action 1

Créer et entretenir des liens avec les communautés.

MESURES

- 4.3.1** Considérer les besoins et les demandes des communautés autochtones dans l'élaboration des services et des plans de mise en œuvre du Cégep ;
- 4.3.2** Encourager l'implication et la participation des membres des Premiers Peuples dans les activités de formation ainsi que toutes autres activités mises en place dans l'établissement (travaux de recherche) ;
- 4.3.3** Assurer l'implication institutionnelle dans les activités et les événements organisés par et pour les membres des Premiers Peuples (Pôle vers les transitions des Premiers Peuples, Colloque annuel sur la persévérance et la réussite scolaire chez les Premiers Peuples, Table inter-collégiale en intervention interculturelle (TII), Forum régional sur la sécurisation culturelle, chantier de recherche ECOBES sur la réussite des étudiants autochtones, etc) ;
- 4.3.3** Établir et garder le contact avec les instances autochtones présentes dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

